

SOUS-CRITÈRE 2.4

Prise en compte des situations de handicap

Permis de conduire catégorie B

Objet du document

Ce document décrit les modalités d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'orientation des personnes en situation de handicap au sein de l'Auto-école Od'As. Il précise les moyens pédagogiques, techniques et humains mobilisables, ainsi que les limites de prise en charge lorsque la situation nécessite une structure spécialisée.

1. Enjeux de la prise en compte du handicap

L'objectif de l'établissement est d'accueillir chaque personne avec respect, écoute et bienveillance, et de rechercher, lorsque cela est possible, une solution adaptée à ses besoins spécifiques. La prise en compte du handicap vise notamment à :

- garantir une information claire et accessible avant l'inscription ;
- identifier les besoins particuliers du candidat dès le premier contact ou lors de l'évaluation de départ ;
- adapter l'accompagnement pédagogique lorsque cela est possible ;
- sécuriser le parcours de formation et éviter toute mise en difficulté inutile ;
- orienter le candidat vers une structure spécialisée lorsque l'établissement ne dispose pas des moyens nécessaires.

2. Situation de l'établissement

Établissement non spécialisé

L'Auto-école Od'As n'est pas un établissement spécialisé dans la formation des personnes nécessitant un véhicule aménagé. L'établissement ne dispose pas de véhicule équipé pour les handicaps moteurs.

L'établissement peut toutefois accompagner certains candidats ayant des besoins spécifiques compatibles avec ses moyens, notamment les personnes présentant des troubles DYS, des difficultés d'apprentissage, des difficultés de concentration, de compréhension ou de mémorisation, ainsi que les candidats pouvant bénéficier d'un apprentissage en boîte automatique.

3. Référent handicap et organisation interne

Référent handicap	Virginie INHID
Fonction	Assistante de direction - Référente handicap
Téléphone / email	06.76.31.48.96 / autoecoleodas@outlook.fr
Rôle	Accueillir la demande, recueillir les besoins, informer le candidat, coordonner les adaptations possibles et orienter vers une structure adaptée si nécessaire.

4. Modalités d'accueil et d'identification des besoins

- Lors du premier contact, le candidat peut signaler une situation de handicap ou une difficulté particulière.
- Le référent handicap ou l'équipe pédagogique échange avec la secrétaire et/ou le candidat afin de comprendre ses besoins, sans porter de jugement ni demander d'informations médicales non nécessaires.
- Lorsque la situation le nécessite, il est conseillé au candidat de se rapprocher d'un médecin agréé afin de vérifier son aptitude à la conduite et les éventuelles restrictions ou adaptations nécessaires.
- L'évaluation de départ permet également d'identifier les difficultés pédagogiques ou techniques pouvant influencer le parcours de formation.
- Une solution est proposée lorsque les besoins du candidat sont compatibles avec les moyens humains, pédagogiques et techniques de l'établissement Od'As.

5. Moyens pédagogiques mobilisables

Selon les besoins repérés et dans la limite des moyens de l'établissement, les adaptations suivantes peuvent être proposées :

- explications reformulées avec un vocabulaire simple et progressif ;
- temps supplémentaire consacré à la compréhension des consignes ;
- fractionnement des apprentissages en objectifs courts et précis ;
- utilisation de supports visuels, schémas, démonstrations et rappels réguliers ;
- progression adaptée au rythme de l'élève ;
- possibilité de privilégier la boîte automatique lorsque cela facilite l'apprentissage ;
- répétition des manœuvres et situations de conduite nécessitant une consolidation ;
- échanges réguliers avec l'élève afin d'ajuster la progression.
- Démonstration de l'enseignant afin de faciliter la transmission par l'observation.
- Ecrire sur les mains « droite, gauche » en cas de problème de latéralisation
- Utilisation de la box code rousseau pour des explication ludique sous forme de video
- Mise en scènes de situations en salle de code.

6. Moyens techniques disponibles et limites

- Formation possible sur véhicule boîte manuelle ou boîte automatique selon l'offre disponible.
- Utilisation de supports pédagogiques classiques de formation au code et à la conduite.

- Absence de véhicule aménagé pour les handicaps moteurs lourds.
- Absence de matériel technique spécifique de type commandes adaptées, pédales inversées, volant adapté ou dispositif médicalisé.
- En cas de besoin d'un véhicule aménagé ou d'une expertise spécialisée, le candidat est orienté vers une auto-école spécialisée ou une structure compétente

7. Moyens humains

- Accueil par l'équipe administrative et le référent handicap.
- Échange avec le responsable pédagogique afin d'évaluer la faisabilité de l'accompagnement.
- Accompagnement par des enseignants de la conduite titulaires de l'autorisation d'enseigner.
- Adaptation de la pédagogie lorsque la situation le permet.
- Orientation vers des organismes ou auto-écoles spécialisées lorsque l'établissement ne peut pas répondre aux besoins du candidat.

8. Orientation vers des structures adaptées

Lorsque l'Auto-école Od'As ne dispose pas des moyens nécessaires, le candidat est informé de manière claire et bienveillante. L'établissement peut l'aider à identifier les démarches utiles, notamment :

- prendre contact avec une auto-école spécialisée disposant de véhicules adaptés ;
- se rapprocher d'un médecin agréé par la préfecture pour obtenir un avis sur l'aptitude à la conduite ;
- se renseigner auprès des services préfectoraux ou de la sécurité routière concernant les adaptations du permis de conduire.

Important

L'orientation vers une structure spécialisée n'a pas pour objectif de refuser l'accueil du candidat, mais de garantir une formation sécurisée et réellement adaptée à ses besoins.

9. Conseils d'accueil selon les situations de handicap

9.1 Accueil d'un usager malentendant ou sourd

- Parler lentement, en articulant, sans hausser le ton.
- Faire des phrases courtes et utiliser des mots simples.
- Privilégier la communication écrite lorsque la lecture labiale est difficile.
- Reformuler plutôt que répéter plusieurs fois le même mot.
- S'assurer que la personne a bien compris les informations transmises.
- Se placer face à la personne, de manière visible, en évitant d'être à contre-jour.

9.2 Accueil d'un usager mal ou non voyant

- Se présenter et expliquer clairement son rôle.
- Ne jamais prendre le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.
- Si la personne demande à être guidée, lui proposer son bras et se placer légèrement en avant.
- Décrire ce que l'on va faire et utiliser des repères précis : droite, gauche, devant.
- Éviter les indications imprécises comme « ici », « là » ou « là-bas ».

- S'adresser directement à la personne, et non uniquement à son accompagnateur.

9.3 Accueil d'un usager présentant un handicap mental ou cognitif

- Rester naturel, calme, rassurant et patient.
- Utiliser un langage simple et clair.
- Laisser à la personne le temps de s'exprimer et de comprendre.
- Éviter les termes trop techniques.
- Proposer son aide sans l'imposer et ne pas faire à la place de la personne.
- Organiser un relais si les explications deviennent complexes.

9.4 Accueil d'un usager présentant un handicap psychique

- Adopter une attitude rassurante, patiente et disponible.
- Répéter calmement les informations si nécessaire.
- Éviter les reproches ou les contradictions brutales.
- Maintenir les échanges dans le calme.
- Prendre en compte le fait que la personne peut être stressée ou angoissée sans s'en rendre compte.
- En cas de crise, garder une distance de sécurité et éviter d'enfermer la personne.

9.5 Accueil d'un usager présentant un handicap moteur

- Se placer à la hauteur de la personne si elle est en fauteuil roulant.
- Proposer son aide sans l'imposer.
- Choisir un cheminement accessible lorsque cela est nécessaire.
- Informer la personne sur l'état du sol ou de l'environnement.
- Éviter les mouvements brusques lors d'un accompagnement.
- Autoriser l'accès du chien d'assistance dans les lieux ouverts au public.

10. Procédure interne de traitement d'une demande

Étape	Action réalisée	Responsable
1	Accueil de la demande et écoute des besoins exprimés par le candidat.	Référent handicap / accueil
2	Analyse de la situation et vérification de la compatibilité avec les moyens de l'établissement.	Référent handicap / responsable pédagogique
3	Proposition d'adaptations pédagogiques lorsque cela est possible.	Équipe pédagogique
4	Orientation vers un médecin agréé ou une structure spécialisée si nécessaire.	Référent handicap
5	Conservation d'une trace de l'échange dans le dossier de l'élève lorsque cela est utile.	Administration

Structures d'orientation spécialisées handicap et médecins agréés - Rhône

Objectif du document

Ce document sert d'annexe au procédé de prise en compte du handicap de l'Auto-école Od'As. Il permet d'orienter les élèves dont les besoins dépassent les moyens disponibles dans l'établissement, notamment en cas de besoin d'un véhicule aménagé, d'un avis médical d'aptitude à la conduite ou d'un accompagnement spécialisé.

1. Positionnement de l'Auto-école Od'As

L'Auto-école Od'As n'est pas un établissement spécialisé dans tous les types de handicap et ne dispose pas de véhicule spécialement aménagé. L'établissement peut toutefois accueillir, écouter et accompagner les personnes présentant des besoins pédagogiques spécifiques lorsque ceux-ci sont compatibles avec ses moyens, notamment pour certaines difficultés d'apprentissage, troubles DYS, besoin de reformulation, rythme adapté ou utilisation de la boîte automatique.

Solutions proposées

- Réaliser un premier échange pour identifier les besoins de l'élève et ses éventuelles contraintes médicales, pédagogiques ou techniques.
- Adapter, lorsque cela est possible, les explications, le rythme, les supports pédagogiques et le choix de la boîte automatique.
- Orienter l'élève vers un médecin agréé par la Préfecture du Rhône lorsque la situation nécessite un avis médical d'aptitude ou des mentions restrictives sur le permis.
- Orienter l'élève vers une auto-école ou une structure disposant de moyens techniques adaptés lorsque l'établissement ne peut pas répondre au besoin.
- Conserver une trace de l'orientation proposée dans le dossier de l'élève, lorsque cela est nécessaire.

2. Auto-écoles et structures d'orientation possibles dans le Rhône

Lorsque les besoins de l'élève nécessitent un véhicule aménagé, un accompagnement spécialisé ou une expertise technique non disponible au sein de l'Auto-école Od'As, l'établissement oriente l'élève vers des structures adaptées identifiées dans le Rhône. Cette orientation peut concerner notamment ECF Lyon 8 Handi'conduite, Auto-école Carnot Permis Handicap, ECO PERMIS, Auto-école Conduite Plus ou toute autre structure compétente après vérification des moyens disponibles.

Voici une liste à titre d'exemple. Contactez les auto école pour valider les informations importantes.

Structure	Adresse / secteur	Contact	Utilité pour l'orientation
ECF Lyon 8 - Handi'conduite	286 avenue Berthelot, 69008 Lyon	04 78 00 53 35	Formation Handi'conduite. ECF indique des véhicules aménagés et des formateurs experts du handicap. À contacter pour vérifier les aménagements disponibles selon le besoin.
Auto-école Carnot - Permis Handicap	Agences Lyon, dont 9 place Carnot, 69002 Lyon	04 78 42 30 30 / 04 37 27 07 07	Forfait permis handicap en boîte automatique avec équipement adapté annoncé : boule au volant, inversion des pédales, rehausseur pédalier, cercle accélérateur au volant, frein manuel.
ECO PERMIS	28 boulevard des Canuts, 69004 Lyon	04 78 30 19 10	Répertoriée comme auto-école handicap à Lyon. Véhicule indiqué : Toyota Yaris Cross équipée, transformée par Sojadis Équipement.
Auto-école Conduite Plus	Rhône / secteur Lyon	0487373145	Page dédiée Permis PMR : formation accessible et adaptée pour personnes à mobilité réduite. Coordonnées à confirmer avant orientation.
Only Permis Lyon	226 avenue Félix Faure, 69003 Lyon	04 78 18 11 43	Accompagnement sur mesure pour handicap léger selon les compétences et équipements disponibles. L'établissement précise ne pas être spécialisé et peut orienter vers d'autres structures.

Structure	Adresse / secteur	Contact	Utilité pour l'orientation
Auto-école Synergie Conduite	26 rue du 3 Septembre 1944, 69480 Anse	0474671522	Handicap : formation adapté véhicule léger
Auto-écoles Marietton	Plusieurs agences à Lyon	Contact sur formulaire	Le site Marietton publie une rubrique qualité relative à la prise en compte des personnes en situation de handicap.
Pimas Lyon	103 rue Alexandre Dumas, 69120 Vaulx-en-Velin	04 78 80 91 67	Ce n'est pas une auto-école mais un aménageur de véhicules PMR et auto-école. Peut être utile pour identifier des solutions techniques ou orienter vers des partenaires.

3. Quelques médecins agréés par la Préfecture du Rhône autour de Lyon Nord

La liste ci-dessous reprend une sélection de médecins présents dans la liste officielle publiée par la Préfecture du Rhône. Pour un dossier remis au public, il convient de joindre ou de consulter la liste officielle actualisée sur le site de la Préfecture du Rhône.

Ville	Médecin	Adresse	Téléphone
Caluire-et-Cuire	Dr Sophie AL SAMMAN	1 chemin du Penthod, 69300 Caluire-et-Cuire	04 26 29 79 07
Neuville-sur-Saône	Dr Jean-Marie ANNIC	29 bis route de Lyon, 69250 Neuville-sur-Saône	04 78 91 41 36
Neuville-sur-Saône	Dr Eric BADIN	12 rue Victor Hugo, 69250 Neuville-sur-Saône	04 78 91 32 43
Rillieux-la-Pape	Dr Ruchdi HACHICHI	20 allée André Malraux, 69140 Rillieux-la-Pape	04 78 88 17 51
Vaulx-en-Velin	Dr Jaouad LEMHOUE	5 rue Gaston Bachelard, 69120 Vaulx-en-Velin	04 78 80 65 80
Vaulx-en-Velin	Dr Anis LOUNIS	1C avenue Maurice Thorez, 69120 Vaulx-en-Velin	04 28 38 19 95
Vaulx-en-Velin	Dr Abdelkader LOUNIS	1C avenue Maurice Thorez, 69120 Vaulx-en-Velin	04 28 38 19 95
Vaulx-en-Velin	Dr Patrick NABETH	2 chemin Tony Garnier, 69120 Vaulx-en-Velin	04 72 04 16 17
Vaulx-en-Velin	Dr Sylvie NABETH	2 chemin Tony Garnier, 69120 Vaulx-en-Velin	04 78 80 31 02
Fontaines-Saint-Martin	Dr Eric THEVENARD	Place du 8 Mai 1945, 69270 Fontaines-Saint-Martin	04 78 22 24 88
Villeurbanne	Dr Valentin ECHO	16 rue des Brosses, 69100 Villeurbanne	04 28 29 76 60
Villeurbanne	Dr Jean-Francois FERRER	61 route de Genas, 69100 Villeurbanne	06 17 27 43 32
Lyon 2e	Dr Patrick HIVERT	43 rue Auguste Comte, 69002 Lyon	04 78 37 82 33
Lyon 3e	Dr Benjamin POTENCIER	105 cours Albert Thomas, 69003 Lyon	04 37 91 24 24
Lyon 3e	Dr Bernard VOUZELLAUD	215 rue André Philip, 69003 Lyon	04 72 84 54 92
Lyon 6e	Dr Guy ROZAND	155 ter boulevard de Stalingrad, 69006 Lyon	04 72 44 87 76
Lyon 6e	Dr Marie-France VACHET	69-71 rue Louis Blanc, 69006 Lyon	04 78 24 47 81

4. Procédure d'orientation à appliquer

Étape	Action	Description
1	Identifier le besoin	Échanger avec l'élève sur ses difficultés, besoins spécifiques, restrictions médicales connues ou besoin d'un véhicule aménagé.
2	Vérifier les moyens internes	Déterminer si l'Auto-école Od'As peut proposer une adaptation pédagogique simple ou une formation en boîte automatique.
3	Orienter vers un médecin agréé	Si nécessaire, remettre à l'élève l'information sur la visite médicale et la liste officielle des médecins agréés de la Préfecture du Rhône.
4	Orienter vers une structure adaptée	Lorsque l'établissement ne dispose pas des moyens nécessaires, proposer une orientation vers une auto-école spécialisée ou une structure adaptée.
5	Tracer l'orientation	Noter dans le dossier de l'élève la date de l'échange, le besoin identifié et les coordonnées transmises.